3ème ANNÉE PRINCE-ALBERT, SASK., JEUDI 5 JUIN 1913 No. 12

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS :
Un an (Canada)........$1.00
Un an(Etranger)........$1.50

ANNONCES:
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION:
405, 13ème RUE

ADMINISTRATION:
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
Téléphone 683

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef*

PUBLIÉ PAR LA CIE LA BONNE PRESSE, LTÉE

J. P. DAOUST, *Administrateur*

La Législation directe

Tout le monde n'apprécie pas la législation directe au même point de vue.

Ainsi on peut lire dans la *Revue canadienne* du 8 mai, les appréciations suivantes :

" A notre avis, le *Direct Legislation Act* de la Saskatchewan est la législation la plus démagogique dont nous ayons entendu parler depuis longtemps.

" Remettre à la foule la sanction des lois, faire légiférer la place publique, c'est une conception nettement révolutionnaire. Savez-vous où il faut aller chercher le modèle de cette législation ? Dans la Constitution donnée à la France par la Convention en 1793, préparée d'abord dans une commission dont faisaient partie Danton, Barrère, Pétion, etc., et finalement élaborée par le fameux Comité de Salut public où trônait Robespierre. Et savez-vous encore où la Convention avait pris cette idée de législation directe, de pouvoir législatif remis à la masse populaire ? Dans le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. C'est là que l'auteur de l'*Emile* et de la *Nouvelle Héloïse* enseigne que le souverain c'est le peuple. Et comme, d'après lui, les lois réglant les relations de particulier à souverain, instituées par le contrat social, doivent émaner du souverain, il s'en suit que le peuple doit exercer le pouvoir législatif. L'erreur fondamentale qui inspire une telle théorie a été démontrée par bien des penseurs illustres. Bornons-nous à mentionner ici Joseph de Maistre, dans son lumineux opuscule : *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.* "

Voilà donc la législation directe condamnée comme essentiellement mauvaise.

Nous ne voulons pas faire de polémique. Cependant nous demandons respectueusement à l'excellente *Revue canadienne* la permission de justifier notre manière de voir qui est opposée à la sienne, c'est vrai, mais qui n'est pas moins opposée à celle de Jean-Jacques Rousseau. Qu'on relise nos articles précédents avec attention et l'on verra que nous avons donné des arguments solides, s'appuyant, à leur base, sur un passage de l'Encyclique *Immortale Dei* que nous reproduisons plus loin. N'estimant point que la législation directe soit mauvaise en elle-même, nous ne manquons pas de croire toutefois qu'elle le deviendrait si nous laissions l'usage exclusif de cette arme aux mains de l'ennemi. Et n'est-ce pas là le danger qu'il faut d'abord prévenir ?

Dans le numéro du 8 mai, en particulier, nous avons montré ce qu'il faut penser de la souveraineté du peuple. Accepter cette souveraineté comme *un principe fondamental*, est une grave erreur, — l'erreur de Jean-Jacques Rousseau et des révolutionnaires. Mais, d'autre part, c'est aussi trop simple, vraiment, de condamner d'une façon radicale la légitimité d'une concession de *souveraineté relative*; on s'expose par là à des objections insolubles, soit au point de vue des faits, soit même au point de vue philosophique.

Il y a au moins un cas où tous les catholiques doivent accepter la souveraineté populaire relative, c'est le cas prévu dans les magistrales encycliques de Léon XIII : *Immortale Dei* et *Diuturnum* : c'est-à-dire quand il s'agit, pour un peuple, de choisir sa forme de gouvernement ou de désigner ses chefs.

Et quant à une souveraineté s'étendant plus loin encore, au gouvernement lui-même, à la chose publique, *rei publicae*, écoutons ce que nous dit le Souverain Pontife :

" *Bien plus, il n'est pas en soi répréhensible que le*
" *peuple ait sa part plus ou moins grande au gouver-*
" *nement ; cela même, en certains temps et sous cer-*
" *taines lois, peut devenir non seulement un avantage,*
" *mais un devoir pour les citoyens.* " (Encycl. *Immor-*
" *tale Dei.*)

Voilà des paroles qui devraient faire réfléchir les adversaires de la législation directe.

Ces paroles, le pape les a écrites dans la même encyclique à jamais mémorable qui condamne les erreurs du *Contrat social*. N'y a-t-il pas là la preuve évidente que l'on peut très bien admettre " *que le peuple ait sa part plus ou moins grande au gouvernement* " sans pour cela tomber dans les erreurs révolutionnaires.

Au point de vue des principes, nous maintenons donc que, soit l'Eglise, soit le droit naturel, nous laissent absolument libres d'être partisans d'un certain droit de referendum et d'initiative, si bon nous semble.

* * *

Reste le point de vue historique.

De fait, nous dit-on, ce sont les révolutionnaires qui ont mis en avant la théorie de la législation directe. C'est possible. Cependant, nous ferons remarquer qu'il y avait au Moyen Age, dans certaines provinces et dans certaines villes, un grand nombre de franchises et de droits communaux ou populaires qui avaient quelque analogie avec le referendum actuel. On s'imagine trop souvent que l'absolutisme est le propre des monarchies, et les droits populaires, le propre des républiques. C'est une erreur. La *Convention* de 1793, a été une *oligarchie tyrannique*, plus tyrannique même que la plus absolue des monarchies. Elle a employé de grands mots pour flatter les pires éléments de la populace, mais c'est tout. C'est *en paroles seulement* que tous les droits imaginables furent donnés au peuple. La fameuse Constitution de l'an I avait bien établi le suffrage universel, mais il faut savoir que cette Constitution " élaborée par le Comité de Salut public où trônait Robespierre " *ne fut jamais appliquée.* Ce qui fut appliqué, ce fut *la loi de réquisition, la loi du maximum*, et la terrible *loi des suspects* qui a ordonné tant d'arrestations et fait tomber tant de têtes. Le peuple, démoralisé et terrorisé par les massacres, acceptait forcément le joug des infâmes tyrans. Il n'était pas libre, et de savants auteurs ont démontré que la Révolution, bien loin d'être une poussée vraiment nationale, n'a été que la conspiration d'une audacieuse minorité qui a sauvagement opprimé la nation tout entière.

Où voyons-nous, dans tout cela, fonctionner librement et normalement le droit de referendum et d'initiative ? Nulle part. Ce double droit n'a jamais été appliqué en France. A bien des points de vue, on ne peut s'empêcher de regretter maintenant, pour ce pays, l'absence de cet instrument de liberté, car la pire des tyrannies est peut-être la tyrannie républicaine.

Et maintenant nous croyons en avoir assez dit pour justifier notre sentiment concernant la législation directe et pour éclairer le jugement de notre lecteurs.

Reponse a un Sauvage

Ne fais pas attention, mon frère, au retard de ma réponse à ta lettre du 15 de cette lune : les blanches ailes sur lesquelles tu fixes tes pensées n'arrivent à nos wigwams, malgré leur vol rapide, que sept jours après leur éclosion. Nous sommes, toi et moi, presque aux antipodes : l'Est et l'Ouest du Canada sont, en effet, à une telle distance l'un de l'autre, que cela fait presque la moitié du tour des grandes terres...

Comme sauvage, tu préfères le parler franc—entends "franc" dans le sens que tu voudras—: je m'efforcerai donc de te dire nettement ce que je pense."

Allume ton calumet pour avoir le courage de me lire.

Tu es plus civilisé que nous les visages pâles, qui nous targuons de civilisation : tu vas à la Lumière, tandis que nous, presque comme Viviani, nous nous échinons à essayer de mettre le boisseau sur cette Lumière du Christ, seule génératrice de ce que l'on appelle, en bon français, "la civilisation." Tu l'as bien vu et, très adroitement, tu nous f... mets le nez dans nos... idioties : mon frère, c'est le meilleur moyen de te faire conspuer ! Crois-tu que nous, qui prétendons au monopole de l'intelligence et qui pour cela retournons à la barbarie d'où toi, tu t'es sorti parce que tu vas droit ton chemin ; crois-tu, dis-je, que nous qui adorons la Raison au lieu du Grand Esprit, principe, source de toute intelligence, nous allons reconnaitre que le bon sens est de ton côté ?... Ne sais-tu donc pas qu'il n'est pas pire sourd que qui ne veut pas entendre ; et aussi, que ceux que le Grand Esprit veut perdre, il les livre à eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils deviennent insensés ?

Reconnais, mon Frère, que je te parle franc—hélas !...—

Tu dis "qu'un sage peut parfois tirer profit même des divagations d'un fou" : tu nous fais beaucoup d'honneur. Je doute fort que ta sagesse ait jamais pu tirer un profit quelconque de notre stupide démence !

Je suis étonné de ton étonnement au sujet de notre... *aquatpattisme* devant l'Anglais : Tu ne vois donc pas ce qui se passe dans les pays par delà le grand lac salé ?

++++

Comme tu es un Sauvage, tu dois connaître et, mieux, comprendre, ce vieux Phèdre qui dit quelque part : *Asinus, asinum fricat.* —*Asinus*, dans son esprit (? ? !), c'était, ou ce devait être le gouvernement païen comme lui, de la France catholique toujours malgré ses Viviani et autres Combes. *Asinum*, évidemment, c'est le grand chef des Longs-Couteaux. Mais remarque bien ceci : le Grand Esprit, qui conduit les peuples dans les pâturages qu'il veut, a changé tout d'un coup *Asinus* dans l'étable qu'est devenue l'Europe—lis les journaux, tu le verras,—*Asinus*, c'est le roi de Prusse... tant pis si ça rime. Voilà fort compromise la ridicule " Entente cordiable."

Un insulaire de l'Ile Saint-Jean qui la nommait ainsi et à qui j'en demandais la raison, me répondit: "Mais ne voyez-vous pas que cette "entente" ne peut venir que du cœur du diable " ?

Puisque tu es Sauvage, mon frère, tu as lu, tu connais et tu as compris, toi, ces paroles :

"Malheur aux enfants rebelles, dit Jéhovah,
Qui font des projets, mais sans moi ;
Qui contractent des alliances, mais sans [mon esprit,
Accumulant péché sur péché,
Qui descendent en Egypte sans avoir con- [sulté ma bouche,
Pour se réfugier sous la protection de [Pharaon.
Et pour s'abriter à l'ombre de l'Egypte !
La protection de Pharaon tournera à votre [honte :
Et le refuge à l'ombre de l'Egypte à votre [confusion.
Déjà les princes de Juda sont à Tanis,
Et ses envoyés se sont avancés jusqu'à Hanès ;
Tous seront confus à cause de ce peuple
Qui ne leur servira de rien,
Qui ne leur donnera ni aide ni secours,
Mais confusion et ignominie."

(Isaïe, chap. XXX—v. 1 à 5.— Traduction des savantes Robes-Noires de Jésus—Desclée, Lefevre et Cie, Tournay-1905).

Tu as compris que le peuple du Grand Esprit, qui est aujourd'hui la France, a outragé le Grand Esprit en cherchant à s'allier à l'hérétique Albion, à la schismatique

(A Suivre en 5me page)

De par le Monde

SS. Pie X

Notre Saint Père le Pape a célébré lundi, 2 juin, le 78e anniversaire de sa naissance. Vive Pie X ! Longue vie au Père bien-aimé de tous les catholiques.

Le Sénat a tué le bill de la marine

Le bill de la marine voté à 33 voix de majorité aux Communes est venu mourir au Sénat sous le coup d'une majorité de 24 voix. Le vote a été de 51 à 27. Le Sénat demande que le bill soit renvoyé à l'approbation du peuple. Les partis ont perdu chacun un homme : les conservateurs, M. le sénateur Montplaisir et les libéraux, M. le sénateur Ellis. Aucune manifestation n'a suivi et personne n'a paru en peine du salut de l'empire. Maintenant que fera le gouvernement ?

Une bonne suggestion

Le *Manchester Guardian*, d'Angleterre suggère que le Canada retire son offrande de $35,000,000 pour la marine, maintenant que le Sénat a pratiquement tué le bill. "L'offrande, dit-il en substance, avait été faite comme mesure d'urgence, mais aujourd'hui l'urgence est tellement disputée et le don dans les circonstances actuelles est tellement embarrassant qu'il y a beaucoup de gens en Angleterre qui seraient très contents si le Canada retirait son cadeau."

Ce serait aussi bien mieux qu'une élection sur une question mal posée entre le parti conservateur et le parti libéral. S'il y a élection nous pouvons nous attendre à une surenchère de faux loyalisme entre les deux partis ce qui n'aurait d'autre effet que de créer un malaise des plus profonds et d'affaiblir le lien britannique.

Il y aurait ce curieux spectacle des bleus demandant l'approbation d'une contribution navale, des rouges demandant une flotte soi-disant canadienne en temps de paix dont nous n'avons aucun besoin, qui serait en définitive une contribution encore pire, et le peuple qui ne veut rien du tout. Que l'un ou l'autre parti revienne au pouvoir il se targuera évidemment d'avoir reçu un mandat des électeurs, et ce sera absolument faux.

Le plus sage serait donc de laisser tomber toute l'affaire à l'eau ou de s'appuyer sur un plébiscite pur et simple.

Un nouveau quotidien catholique à Lowell

La presse franco - américaine compte un nouveau quotidien catholique : *Le Supplément*, de Lowell. Il y a quatre ans les Oblats de Lowell fondaient le *Bulletin Paroissial Franco - Américain*, mensuel, auquel s'ajouta bientôt un "Supplément" hebdomadaire. C'est ce dernier organe qui vient de se transformer en journal quotidien. Toutes nos félicitations au nouveau confrère ! Les Canadiens des Etats-Unis ont vraiment lieu d'être fiers de leurs œuvres de presse catholique.

La paix de Londres

Le 30 mai, les préliminaires du traité de paix entre la Turquie et les alliés des Balkans a été signé au palais St James de Londres. Les signataires sont Osman Nizami pacha, pour la Turquie ; Stejan Novakovitch, pour la Serbie ; Stephanes Skoloudis, pour la Grèce ; M. Popovitch, pour le Monténégro.

Ceci met fin officiellement à la guerre des Balkans qui a duré 8 mois.

La liste des morts et blessés ou disparus pour la Bulgarie, durant cette guerre, s'élève à 82,734 d'après les chiffres officiels publiés à Sofia. La Bulgarie a une population totale de 2,200,000. C'est donc un homme sur 25 qui est resté sur le champ de bataille.

Et maintenant que la guerre est finie avec la Turquie, ce qui est le plus à craindre c'est un conflit entre les alliés. Déjà la Bulgarie et la Grèce sont à couteaux tirés.

Le Congrès français de l'Alberta

On est à mettre la dernière main aux travaux d'organisation de la deuxième convention annuelle de la Société de Langue française d'Alberta, qui aura lieu à Edmonton les 10, 11 et 12 juin prochain.

Ce sera une grande manifestation. On prévoit un succès qui dépassera celui de l'an dernier.

Voici les grandes lignes du programme :

Mardi, 10 juin, à 3 h. p. m., ouverture officielle de la Convention. —Discours par le président de la société du Parler Français d'Alberta.—Election des membres du comité central pour l'année 1913-1914.—Installation des nouveaux dignitaires.—Allocution du nouveau président. — Discours par un visiteur.

Mercredi, 11 juin 1913, à 10 h. du matin, messe pontificale et sermon à l'église S. Joachim. —. A 2.30 h. réunion générale des délégués pour la discussion des questions de colonisation.—A 8 h. du soir, réunion générale. — Orchestre.— Discours par l'un des directeurs de la société de colonisation.—Discours sur l'Instruction publique et l'organisation.

Jeudi, 12 juin, à 10 h. du matin réunion des délégués pour discuter les questions de la langue et de l'organisation.—A 2 h. réunion des délégués pour discuter la question de l'Instruction publique. —A 8 h. du soir, assemblée générale. — Réception des dames. — Discours par un visiteur. — Discours : " L'œuvre de la Société du Parler Français ". Clôture de la Convention.

Évangile

Le quatrième Dimanche après la Pentecôte

EN ce temps-là, Jésus, étant sur le bord du lac de Génézareth, se trouva accablé par une foule de peuple qui venait à lui pour entendre la parole de Dieu. Il aperçut deux barques arrêtées au bord du lac, et d'où les pêcheurs étaient descendus pour laver leurs filets ; il monta donc dans l'une de ces barques, qui appartenait à Simon, et le pria de s'éloigner un peu du rivage : puis s'étant assis, il instruisait le peuple de dessus la barque. Dès qu'il eut cessé de parler, il dit à Simon : Avancez au large, et jetez vos filets pour pêcher. Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre : néanmoins, sur votre parole, je jetterai les filets. Les ayant donc jetés, ils prirent une si grande quantité de poissons que leurs filets se rompaient. Alors ils firent signe à leurs compagnons, qui étaient dans l'autre barque, de venir les aider. Ils y vinrent, et remplirent tellement les deux barques qu'elles étaient près de couler à fond. A cette vue, Simon-Pierre se jeta aux pieds de Jésus, et lui dit : Eloignez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un pécheur. Car la pêche qu'ils venaient de faire l'avait saisi d'étonnement et d'effroi, lui et tous ceux qui étaient avec lui, aussi bien que Jacques et Jean, fils de Zébédée, compagnons de Simon. Mais Jésus dit à Simon : Ne craignez point : désormais vous serez pêcheurs d'hommes. Et ayant ramené leurs barques aux rivage, ils quittèrent tout et le suivirent.

Petit Calendrier

JEUDI, 5 Juin—S. Boniface, évêque et mart.

VENDREDI, 6 Juin—S. Norbert, évêque et conf.

SAMEDI, 7 Juin—S. Claude, évêque.

DIMANCHE, 8 Juin—S. Ferdinand, roi et

LUNDI, 9 Juin—SS. Prime et Félicien, mar.

MARDI, 10 Juin—Ste Marguerite, reine d'Ecosse.

MERCREDI, 11 Juin—S. Barnabé, apôtre.

Science et Patience

Apologue oriental

Dans une grande ville — était-ce Babylone ou Ninive, Bagdad ou Damas, ou Constantinople ?— où l'on prétendait enseigner toutes les sciences, toute la Science (avec une majuscule), vivait un jeune homme studieux, possédé du désir d'apprendre toujours plus...

Un jour, un marchand voyageur, venant d'Orient, lui révéla qu'il existait, dans un pays fort éloigné, un homme qui était le plus savant du monde, possédant à lui seul autant de sciences et Science, autant de sagesse et de vertu que tous les savants réunis.

Or, ce savantissime exerçait le métier de forgeron, comme son père et ses ancêtres.

* * *

Le jeune homme entra dans sa maison, prit ses sandales, une besace, un bâton et quitta sur le champ sa grande ville. Il marcha vers le pays lointain, afin de voir le maître et, sous sa direction, d'acquérir un peu plus de science et de sagesse qu'il n'en avait trouvé jusque-là.

Il marcha pendant quarante jours et quarante nuits. Après bien des dangers, il arriva enfin dans la petite ville du forgeron, dont on lui indiqua l'atelier. Il baisa d'abord le pan de la robe de cuir du forgeron, puis se tint debout, devant lui, dans l'attitude du respect...

Le forgeron qui était un homme d'âge, lui dit :

—Que désires-tu, mon fils ?

—Apprendre la Science.

Le maître lui mit en main la corde du soufflet de forge et lui dit :

—Tire la corde.

Sans discontinuer, il tira, puis relâcha la corde, jusqu'au coucher du soleil, pendant que le Maître mettait ses fers au feu et martelait avec ses autres apprentis.

° ° °

Le lendemain, le jeune homme reprit la corde et tout le jour fit agir le soufflet. Il en fut de même les jours suivants, les mois, toute une année, sans que personne, ni le maître ni les autres apprentis ne lui adressât la parole... sans qu'il parlât à personne.

Cinq ans se passèrent ainsi...

° ° °

Un jour, le jeune homme, bien timidement, se hasarda à ouvrir la bouche.

—Maître ! dit-il.

Le forgeron s'arrêta dans son travail.

Tous les apprentis firent de même, attentifs, curieux, anxieux...

Et dans le silence de l'atelier, le vieux maître, se tournant vers le jeune disciple :

—Que veux-tu ?

—La Science.

Le forgeron répondit :

—Tire la corde...

Sans un mot de plus, il reprit le travail avec ses apprentis.

° ° °

Cinq autres années s'écoulèrent.

Du matin au soir, le jeune homme tira la corde, sans que personne ne lui adressât la parole, sans parler à personne.

Si l'un des apprentis voulait être éclairé sur une question de science, dans n'importe quel domaine, il pouvait écrire sa demande et la remettre au maître, le matin, en entrant dans la forge.

Le maître, sans jamais lire l'écrit, le jetait au feu de la forge, ou bien le jetait dans son turban.

S'il jetait l'écrit au feu, c'est qu'il avait deviné que la demande ne valait pas une réponse.

Si le papier passait dans le turban, le disciple, rentrant le soir dans sa chambre, trouvait la réponse écrite sur le mur en lettres d'or.

* * *

Lorsque dix ans se furent écoulés, le vieux forgeron s'approcha du jeune homme. Pour la première fois celui-ci lâcha la corde.

Et il sentit une grande joie dans son cœur.

Le maître lui parla :

—" Mon fils, tu peux retourner maintenant vers ton pays avec toute la science du monde et de la vie dans ton cœur.

" Toute cette science, tu l'auras acquise *avec et par la vertu de patience* ".

Et le jeune homme s'en alla et devint le premier savant, le plus sage, le plus vertueux de son siècle..."

* * *

Je signale cet apologue, raconté récemment en Belgique par un homme de talent, aux méditations de nos jeunes chrétiens.

Ils sauront, s'ils le veulent, acquérir même plus que la science. Ils attraperont le génie, fruit de la patience à jet continu, et la vertu qui est la *science* du bien pratiquée avec *patience*, par amour pour Dieu, qui est le Patient suprême, et la source de toute science, de toute vertu.

. . . .

Qu'ils tirent la corde !...

L. HACAULT

Tableau catéchisme

Un moyen ingénieux d'enseigner le catéchisme aux enfants

Nous venons de recevoir le *Tableau catéchisme* du R. P. S. Brault O. M. I., d'Ottawa, et nous croyons rendre un réel service à nos lecteurs en leur faisant connaître cet ingénieux modèle qui présente d'un coup d'œil toutes les vérités essentielles de la religion catholique.

C'est une carte de 5x7 pouces, divisée en sept parties, représentant : le ciel, le purgatoire, les limbes, l'enfer, la terre, un espace entre le ciel et la terre, le jugement.

Les âmes sont figurées par de petits cercles : blancs si l'âme est sans aucun péché, noirs pour les âmes en état de péché mortel, tachetés pour les âmes en état de péché véniel, etc. Au centre, la croix et l'hostie d'où rayonnent toutes les grâces de la rédemption et au sommet, triangle entouré d'un cercle représentant Dieu en trois personnes.

De simples lignes figurent les diverses relations des âmes à Dieu en Jésus et Marie.

Rien de plus simple, de plus clair et de plus ingénieux. Mais il fallait une longue expérience de catéchiste pour inventer ce merveilleux petit tableau.

A l'aide de ces figures, l'auteur fait saisir à l'œil la définition des mystères de la Très Sainte Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, de l'Immaculée Conception, la nature des sacrements de baptême, d'eucharistie et de pénitence, etc. Des explications plus détaillées sont imprimées au verso.

Ceux qui se procureront cette carte-catéchisme ne seront certainement pas déçus : elle est de nature à faciliter grandement aux parents, aux instituteurs et institutrices et aussi aux prêtres catéchistes, la tâche de bien préparer les jeunes enfants à la première communion.

Ces tableaux se vendent à raison de 10 tableaux pour 25cts. 100 tableaux pour $2.00. Franco par la poste.

S'adresser à l'auteur : Rév. Père S. Brault, O.M.I., Juniorat du Sacré-Cœur, Ottawa, Ont

LA PAGE DU DIMANCHE

Epis dorés et Grappes roses

La Communion

Epi de blé, fils de la graine et du sillon, grandis au ciel ouvert, dore ta verte robe aux chauds baisers du soleil, enrichis-toi d'un froment généreux et, pareil au front chargé de pensées, courbe toi sur ta tige qui se balance au vent du soir !

Grappe de raisin, noble fruit d'une humble fleur, recueille en ton sein et la fraicheur des nuits et la chaleur des jours. Gonfle tes grains d'une liqueur savoureuse et recouvre ton cep comme d'un tapis de diamants.

Epi de blé, grappe de raisin, tombez sous la faucille, quittez la colline et la plaine, passez sous la meule et le pressoir,... entrez au divin sanctuaire, volez sur l'autel du sacrifice, paraissez sur la patène et dans la coupe d'or !... Sous les lèvres toutes tremblantes du prêtre, en ses puissantes mains, changez-vous au corps du Christ, que je mange; changez-vous aux sang du Christ, que je boive !

Grappe de raisin, épi de blé, j'ai soif, j'ai faim !...

***

L'arbre vit, il a faim ! Le voyez-vous plonger ses racines dans le sol ? Le voyez-vous étendre ses rameaux dans l'espace ?... Il pompe les sucs terrestres, il aspire les ondes de l'atmosphère.... Il se nourrit, la sève monte dans son tronc, le couvre de boutons verdoyants et l'enguirlande de feuilles.... Il vit !...

L'oiseau vit, il a faim ! Le voyez-vous savourer la rosée matinale ? Le voyez vous, sur les pas du semeur, becqueter le mil lancé sur le sillon ?... Il se nourrit, le mil et la rosée sont devenus la plume soyeuse et l'aile frissonnante ; il s'élance dans les airs, son royaume inviolé, chantant à Dieu son bonheur et sa joie.... Il vit !..

Comme l'arbre et comme l'oiseau, l'homme vit... et comme eux il communie à la nature.. Une table royale est dressée devant lui. L'univers tout entier lui apporte son tribut... Et le sang pétille dans ses veines et la vigueur réchauffe tous ses membres, et le mouvement soulève tout son être... Il vit !...

***

Mais voici qu'une autre faim le consume !

Ame crée de Dieu, il s'élance au Vrai !... il veut se nourrir de connaissance ; il s'élance au Beau et au Bien ... il veut se nourrir d'idéal et d'amour.

Ame immortelle ! cœur plus vaste que la terre !... prenez votre essor !... votre aliment n'est plus dans le monde de la matière et de la boue, il se trouve plus haut, tout là haut dans le monde de l'esprit ! Enivrez-vous d'une lumière invisible, imprégnez-vous d'une chaleur immatérielle !... Connaissez ! Aimez ! Vivez ! ! !

Ame immortelle nourrissez vous de Bien !

Pour que vous puissiez vivre, il est venu du ciel et il s'est caché sous un voile mystérieux... et il vous attend !

Il veut se donner à vous afin que vous soyez forte et vaillante et courageuse... toujours.

Oh ne résistez pas, venez recevoir l'hostie sainte et communier souvent.

C'est le pain qui a fait les apôtres, les vierges et les martyrs !

Ames des hommes !... venez donc manger votre Dieu !...

***

"L'homme, a dit un poète, est un Dieu tombé qui se souvient des cieux !"

Hélas ! mystère de douleur ! cet être divin demeure malgré tout pétri de fange et d'instinct, il retourne à la fange !

Oh ! les regards inavouables jetés sur le monde et sur tout ce qui brille ici bas !...

Cette vallée de larmes,... il rêve d'en faire un paradis de délices !

Ces vaines créatures,... il souhaite d'en faire ces coupables idoles !

Il a faim de la terre !

Et il se laisse mourir !....

Mon Dieu !... vie de notre vie, donnez-nous votre chair, cette vive fleur éclose de la virginité de Marie !

Mon Dieu !... vie de notre vie, donnez-nous votre chair, cette victime de salut toute arrosée des larmes de l'amour, toute imprégnée d'un sang rédempteur !

Mon Dieu.... vie de notre vie, donnez nous votre chair et mettez en nos cœurs à jamais une vie toute de foi, d'espérance et d'amour !...

Mon Dieu !...

++++

Epis dorés, grappes roses !... hâtez-vous de murir sous le grand soleil du bon Dieu !

Notre route est bien longue, nos forces sont bien faibles !

Apportez-nous la vie pour nos corps et pour nos âmes !

Epis dorés, grappes roses, hâtez-vous de murir !...

LE FRANC-TIREUR.

LE SACRÉ-CŒUR

HYMNE DE CONFIANCE

Le Pape Pie X a accordé une indulgence de 300 jours aux fidèles, chaque fois qu'ils disent cette invocation. "Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous." (5 juin 1906).

Cœur sacré de JÉSUS, de mon Dieu, de mon Père,
De mon Roi Tout-Puissant, de mon Maître humble et doux,
C'est pour vous que je vis, c'est en vous que j'espère :
Cœur Sacré de JÉSUS, j'ai confiance en vous.

L'esprit est prompt, Seigneur, et la chair est fragile ;
Je le sais, et je crains votre juste courroux ;
Mais je sais votre amour, j'ai lu votre Évangile :
Cœur Sacré de JÉSUS, j'ai confiance en vous.

La douleur m'enveloppe et le malheur m'accable ;
La haine, archer d'enfer, me perce de ses coups ;
L'ennui pèse sur moi de son poids implacable :
Cœur Sacré de JÉSUS, j'ai confiance en vous.

Le monde me méprise ; on me raille, on me blâme ;
Je me sens envahir d'indicibles dégoûts ;
Qui me rendra la joie, avec la paix de l'âme ?
Cœur Sacré de JÉSUS, j'ai confiance en vous.

Vous vous donnez à moi dans votre Eucharistie ;
Oh ! quand, près de l'autel, où je pleure à genoux,
Ma foi vous entend battre et vivre dans l'hostie,
Cœur Sacré de JÉSUS, j'ai confiance en vous.

J'ai confiance en vous : votre loi me l'ordonne,
Loi d'amour de mon Roi divinement jaloux ;
C'est au meilleur ami que mon cœur s'abandonne :
Cœur Sacré de JESUS, j'ai confiance en vous.

Le ciel, où votre voix, Seigneur Dieu, me convie,
Le ciel que vos douleurs ont mérité pour nous,
Qui m'ouvrira le ciel et l'immortelle vie ?
Cœur Sacré de JESUS, j'ai confiance en vous.

V. DELAPORTE, S.J.

La mort du Paysan

Beati mortui...

Il n'aura pas son article nécrologique, le bon paysan.

Dans ce coin de village où il est né, où il vient de mourir, il a passé quatre-vingt- sept ans à servir Dieu et à travailler la terre, cette bonne terre qu'il aimait et qui le nourrissait.

Pas une action dans sa vie digne de remarque.

—C'est un brave homme, disaient ses voisins.

—Un peu original, ajoutaient les fortes fêtes.

Son originalité consistait à réciter chapeau bas et les mains jointes, l'*Angelus* du matin et du soir, dans son champ, quand tintait la cloche de l'église.

Le dimanche, il assistait à Messe et à Vêpres.

Aux jours de fêtes, il se confessait et communiait.

Un de ces hivers derniers—il avait quatre-vingt-deux ans,—il sentit des frissons au sortir de la grand'messe.

Quand sonnèrent Vêpres, impossible de sortir.

Il s'installe près de son feu, ouvre la *Journée du Chrétien*, chante les psaumes, dit l'*Oremus*, et, pour remplacer la bénédiction du Saint Sacrement, il récite, à genoux, trois chapelets.

Au vicaire qui lui faisait visite le lendemain, il dit, les yeux baissés : j'ai un remords ; hier, j'ai manqué les Vêpres.

Il recevait le journal, le bon journal. C'était sa distraction.

Il le lisait, le dimanche soir, passait vite les faits politiques et *devorait* la chronique religieuse.

A l'annonce de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il se mit à pleurer comme un enfant.

Quand il apprit le refus du Pape d'accepter les cultuelles de Briand, il invita tous les hommes du village à boire avec lui sa dernière bouteille de *Septante*. Les hommes du village ne comprirent pas grand'chose à son enthousiasme.

On trinqua, et il eut ce mot en guise de toast : "Pie X a sauvé la religion en France !"

Il y a deux mois—c'était la fin des fenaisons,—il se sentit fatigué, moins bien qu'à l'ordinaire.

—Voici l'heure, me dit-il, les forces diminuent.

—Mais non... c'est le surmenage...

—Surmenage... c'est l'âge. J'ai quatre-vingt-sept ans. Comprenez-vous cela ? On sait qu'il faut partir et on voudrait rester quand même.

—Vous resterez.

—Non, je ne resterai pas. Et puis... c'est bien le moment d'aller se reposer...

Il leva, d'un geste las, son bras vers le ciel :

—... D'aller se reposer là-haut...

Il se mit au lit. Voici le médecin : "Il n'a pas de maladie, il meurt de vieillesse."

Je lui dit : "M. le curé viendra ce soir."

—Je n'ai pas de gros péchés à lui raconter. Mais qu'il vienne. Il connaît ma conscience, il me donnera le dernier pardon.

Le dernier pardon lui fut donné, et le Viatique, et l'Extrême-Onction, et l'indulgence plénière.

—Qu'on me laisse seul, j'ai besoin de prier.

Au sortir de la chambre du malade, le prêtre avait les larmes aux yeux et murmura :

—Oh ! le saint homme ! Quelle belle vie, quelle belle mort !

Je lui faisais hier une dernière visite. Il eut un sourire.

—J'essaye de faire mes prières, mais les mots ne viennent plus.

—Ne cherchez pas les mots. Offrez vos souffrances à Notre-Seigneur, recommandez-vous à la Sainte Vierge.

—La Sainte Vierge, elle est ma mère.—Le bon Dieu, il sait bien que je l'aime de tout mon cœur... il a plus souffert que moi... Croyez-vous que je vais partir ?

—Mon pauvre ami, oui,... le moment approche.

—Eh bien ! partons... pour le ciel. Le ciel est plus beau que la terre.

Et il rendit son âme à Dieu.

Il n'aura pas son article nécrologique, le bon paysan. Mais, au soir de la Toussaint, dans les églises, on chantait la douceur de sa mort, le bonheur de son éternité :

Beati mortui qui in Domino moriuntur.

Une amusante aventure

M. Ujahazy, un comédien hongrois, raconte lui-même la petite aventure suivante qui vient de lui arriver :

"Je me rendais, dit-il, par chemin de fer à Rozsnyo, et je venais de prendre place dans un compartiment, lorsque, en m'assayant, je sentis la présence d'un objet qui cédait sous mon poids ; je me relevai, je regardai et, à mon grand regret, je constatai que j'avais effrondré un superbe chapeau haut de forme.

"J'eus beau prodiguer à la coiffe les coups de poing les plus stimulants et passer sur la soie une manche caressante, le mal était irréparable ; j'avais fait du luisant cylindre un lamentable accordéon.

"Soudain, un voyageur assoupi dans un coin s'éveilla, s'écriant :

"—Mon chapeau ! mon beau chapeau neuf !

"Et il m'accabla de reproches.

"Je représentai que la faute était à lui, qu'il y a des filets réservés aux effets, que c'est aux voyageurs et non pas aux chapeaux que sont destinées les banquettes ; mais il ne voulut rien entendre.

"—Un chapeau neuf, monsieur, tout neuf !... Je le mettais pour la première fois !... Payez-moi mon chapeau !

"Combien ? finis-je par lui demander.

"—Six florins, monsieur !

"J'allongeai les six florins, et l'homme remercia ; puis, je me remis dans mon coin et je m'assis en propriétaire sur le chapeau devenu mon bien : enfin, je pus dormir.

"Je ne me réveillai qu'en arrivant à Rozsnyo.

"La pluie tombait en torrents.

"Mon compagnon, qui descendait comme moi, mit le pied hors du wagon, mais il rentra bientôt :

"—Monsieur, me dit-il, je ne puis aller nu-tête sous une pluie pareille ; rendez-moi mon chapeau !

"—Votre chapeau ? Mais il est à moi. Ne vous l'ai-je pas payé ?

"—Mais, monsieur, ce chapeau-là n'est plus portable !

"—Alors, il ne vous sera pas plus utile qu'à moi.

"—Mais je voudrais l'avoir au moins pour traverser la ville, pour aller chez le chapelier !

"—Ecoutez, lui dis-je, c'est bien pour vous rendre service : j'ai payé ce chapeau six florins ; donnez-m'en seulement huit et je vous l'abandonnerai.

"Et l'affaire fut conclue : je n'avais point perdu ma journée !"

Soldat de la Sainte Vierge

Une courte histoire pour les petits ; mais les grands peuvent la lire aussi, la méditer et en faire leur faire leur profit. Elle a l'avantage d'être actuelle, utile, véritable et pas longue.

C'était au Gabon. Un grand paquebot de Marseille venait d'entrer en rade de Libre-ville, apportant toutes ces belles et bonnes choses d'Europe et de France : du linge, des provisions et le souvenir des amis. Et le Père économe de la Mission y était allé avec sa grande pirogue, taillée dans un arbre de 50 mètres, et manœuvrée par seize garçons de l'Ecole professionnelle. Pahouins de la forêt, fils d'anthropophages, et aujourd'hui baptisés ou devant l'être.

L'un d'eux, pendant qu'il s'apprête à soulever une caisse et à l'embarquer, est accosté par un marin du bord, qui l'interroge avec un grand air de dédain :

—Dis donc, moricaud, qu'est-ce que ce petit morceau de linge que tu portes là sur ta peau ?

—Monsieur l'officier, ça, c'est scapulaire.

—Ah ! c'est scapulaire !... Et qu'est-ce que ça veut bien dire ?

—Et toi, Monsieur, reprend l'enfant, qu'est-ce tu portes là sur ta manche ?

—Ça, mon gros, ce sont mes galons.

—Bon ! Galons pour toi ça veut dire que t'es commandant, et scapulaire pour moi ça veut dire que je suis chrétien, catholique et soldat de la sainte Vierge. Pas plus.

Le *Monsieur* se tut, tout le monde riait de lui... Mais comme c'était un homme loyal, il donna une pièce à l'enfant en disant :

—Tu es un *lapin*, et c'est toi qui as raison !

A propos de parapluie

Toutes les jeunes filles connaissent le langage des fleurs. Parions que bien peu ont entendu parler du langage du "pépin" ? Et pourtant voici quelques exemples dont on appréciera la véridicité :

Accrocher un parapluie dans un restaurant veut dire que ce parapluie va bientôt changer de propriétaire.

Partager son parapluie avec une femme, quand il pleut, signifie que l'homme et la femme vont être mouillés.

Mais abriter "sa" femme sous son parapluie marque qu'elle recevra toutes les gouttes.

Mettre son parapluie dans un fourreau de soie veut dire que l'on possède un parapluie de coton.

Acheter un parapluie est le signe d'une conscience honnête, et le prêter, celui d'une particulière naïveté.

DROLERIES

A la cour

LE PRÉSIDENT. — Vous avez frappé cet homme avec cruauté.

L'ACCUSÉ. —Que voulez-vous ? il n'y a que les coups pour en venir à bout ; c'est un idiot !

LE PRÉSIDENT, *sévère*. — Les idiots sont des hommes, comme vous et moi !

Bon coeur

—Emile, as-tu oublié que c'est aujourd'hui l'anniversaire du jour où je t'ai promis de te donner ma main ?...

—Non, ma chère, non, certes, je ne l'ai pas oublié mais je t'ai pardonné.

Constatation

Le directeur d'une maison d'aliénés rentre après une absence :

—Quoi de nouveau ? demande-t-il au médecin de garde.

—Madame X. est venue réclamer son mari,

—Et lui, comment a-t-il pris la chose ?

—Il préfère rester ici.

—A merveille ! je savais bien qu'il n'était pas fou...

Veinards

—Dis donc, papa, il y a des prix à ce concours ?

—Sans doute, on récompense les animaux

—Ceux qui ont le mieux travaillé ?

—Au contraire : les plus gras. Ceux qui ne font rien.

Toto, rêveur :

—Ça, c'est chic...

Le futur gendre

—Puisque vous avez de bons renseignements sur moi, qu'attendez-vous pour me donner votre fille ?

—J'attends les mauvais.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Tous articles, nouvelles, communications, destinées à la publication dans le PATRIOTE DE L'OUEST doivent être adressés et parvenu au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction. 405, 13ème rue, Prince-Albert, Sask.

Toutes les correspondances pour la Rédaction doivent être signées.

Pour toutes demandes concernant les abonnements, les annonces et les travaux de ville, et pour les envois, d'argents, on doit s'adresser à l'Administration : 1303, 4ème avenue ouest, Prince-Albert, Sask.

PRINCE-ALBERT, SASK. 5 JUIN 1913

L'Association Franco-Canadienne

Un nouveau groupe à Sedley

Sedley, 26 mai 1913.

M. le Rédacteur du PATRIOTE DE L'OUEST.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de solliciter un coin dans les colonnes de votre patriotique journal, et cependant je sens que je ne serai pas refusé.

Voici donc en quelques mots le compte-rendu d'une assemblée tenue hier, après la grand'messe, pour l'organisation de notre groupe local de Canadiens-Français.

Nous avions l'avantage d'avoir au milieu de nous M. l'abbé Benoit, de l'évêché de Régina, qui a bien voulu expliquer le but de cette grande et noble organisation par toute la province dont les résultats, nombreux et pratiques, ne manqueront pas d'avoir un grand retentissement.

J'ai pensé que donner le rapport de notre assemblée serait, en même temps, donner à tous les groupes de Canadiens-Français dispersés dans la Saskatchewan, un exemple d'enthousiasme et d'union : deux choses qui existent ici à Sedley, et deux choses indispensables pour le succès de notre grande cause.

Pour ne pas abuser, Monsieur le Rédacteur, de ce premier accueil, laissez-moi vous dire immédiatement que les bons Canadiens-Français de Sedley si bien disposés déjà avant l'allocution de M. l'abbé Benoit, et encore plus convaincus après les bonnes paroles de ce Révérend Monsieur, que leur devoir réside dans l'association commune de tous les catholiques, et que ce devoir s'impose : tous nos chefs de famille, dis-je, se sont empressés de s'inscrire comme membres.

Il est à souhaiter vraiment que pas un seul ne reste en arrière, et que nous puissions dire, après le Congrès de Régina, que tous les Catholiques de la Saskatchewan forment une puissante armée bien décidée à vaincre tous les obstacles, et que les Canadiens-Français, en particulier, forment un bataillon d'honneur désireux de se signaler sous la conduite éclairée de nos chefs et Pasteurs bien-aimés, Nos Seigneurs les Evêques de notre belle province.

Voici les noms jusqu'à date des membres de notre groupe local.

Rév. J. Janssens, curé, M. L. L. Grondines, président, Dr. J. A. Clairoux secrétaire, MM. Camille Coupal, Phéliza Poissant, Hormidas Normandin, Achille Normandin, Séverin Béchard, Wilfrid Béchard, Ubald Béchard, Honorius Béchard, L. A. Coupal, Exupert Béchard, Roch Poissant, Charles Béchard, Raymond Grondines, Louis Grondines, Fernando Martin, Laure Poissant, Wilfrid Dupuis, Juvénal Normandin, Abraham Béchard.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes sincères remerciements.

Votre tout dévoué.

Dr J. A. CLAIROUX, sec. trés.

Lettre du Secrétaire Général au groupe local de Marcelin

Le Groupe local de l'A. F. C., de de Marcelin, a été constitué la premier en date dans la Saskatchewan, et le Secrétaire général lui a adressé, à ce sujet, les félicitations suivantes que nous sommes heureux de reproduire :

ASSOCIATION FRANCO-CANADIENNE
Comité général

Wolsely, Sask. 17 mai 1913.—

A M. J. P. Labrosse, sec. du Groupe Local de l'A. F. C., Marcelin.

Cher Monsieur,

En accusant réception de votre lettre, je suis heureux de vous dire que le nom de *Marcelin* a été inscrit sur nos listes tout à fait le premier

Les membres de votre groupe local méritent donc des félicitations et je les leur envoie, de grand cœur, au nom du Comité général.

Curé et paroissiens, à Marcelin, comprennent c'est évident les devoirs du vrai patriote dans l'Ouest et, je ne doute pas qu'avec l'entrain que vous saurez mettre à la définitive organisation de votre groupe, vous arriverez au chiffre de 50 membres et plus, avant la Convention de Régina.

Si vous pouviez, ce jour-là nous dire que, non contents d'avoir été les premiers à former un groupe, vous êtes aussi les premiers par le nombre, nous serions bien obligés de vous décerner solennellement un prix ! !

Vous voudrez bien, n'est-ce pas, m'envoyer les noms des officiers de votre association.

—Si vous en avez le temps joignez-y les ordres des membres,

Croyez moi, cher Monsieur, votre tout dévoué.—

CH. MAILLARD, PTRE. sec.

Un peu d'histoire

1905 -- 1913

M. Laurier, Mgr Sbaretti et les Nationalistes

Henri Bourassa, du *Devoir*, n'est ni le premier ni le dernier venu, en Canada ;—d'autres encore viendront à leur heure — "*exoriare aliquis ex ossibus nostris ultor !*" Il a été écrit une page d'histoire rétrospective, remontant à huit ans à peine. Elle est encore pleine d'actualité très moderne. Cette page intéressera particulièrement les catholiques français de la Saskatchewan — même les autres, s'il vient aux journaux anglais, et à ceux d'autres langues, la bonne idée de la traduire fidèlement.

C'est l'histoire intime des palinodies de Sir W. Laurier en ce qui concerne la Constitution des deux provinces du Nord-Ouest au point de vue de la "question scolaire", —soulevée, en 1905, par le Maçonnisme, comme il la souleva en 1890 dans le Manitoba.

Il y aurait peut-être quelque réserve à faire, à propos de l'intervention du délégué de Léon XIII. S'il y a quelque chose à rectifier dans le récit de Bourassa seul le délégué aurait qualité pour le faire.

Cela dit, voici cette page magistrale (*Devoir* 19 mai). Nous la reproduisons à titre de document en soulignant quelques phrases :

En août 1904, sir Wilfrid Laurier avait résolu de faire dissoudre les Chambres à l'automne et de présenter, dès la première session du parlement suivant, un projet de loi pour constituer les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Il était fermement déterminé à maintenir dans leur intégrité les droits scolaires de la minorité catholique.

Faisant, avec raison, une distinction nette entre la situation des catholiques du Manitoba et celle de la minorité des Territoires, il tenait, de plus, à effacer l'impression mauvaise produite à Rome par la mollesse qu'il avait mise à faire exécuter les engagements pris par lui-même et le cabinet Greenway avant la promulgation de l'encyclique *Affari vos*— engagements qui n'ont jamais été rachetés en entier Il y a là un autre chapitre intéressant d'histoire inédite. Je l'écrirai un jour ou l'autre

Avant la prorogation des chambres, M. Laurier me fit supplier, par l'un de ses ministres, de me porter de nouveau candidat, afin de l'aider à faire maintenir les droits de la minorité des Territoires. *Sans prévoir la crise qui devait se produire*, il voulait se préparer à toute éventualité. Ne pouvant compter — ce furent les propres paroles du ministre intermédiaire — sur la fermeté des députés canadiens-français, il voulait s'assurer d'avance le concours d'un homme décidé au besoin à organiser la résistance, afin de lui permettre de plaider nécessité auprès des ministres et des députés récalcitrants. Préparait-il déjà sa pose de martyr voué aux coups des "extrémistes" des deux races ? Avait-il la pensée déterminée de n'accorder à la minorité que demi-justice et d'utiliser mes efforts, comme autrefois, dans la lutte engagée autour de l'expédition d'Afrique, à hausser le piédestal de ses vertus de "juste milieu" ?

Je ne le crois pas. M. Laurier, par tempérament et par système, ne prémédite jamais son action politique. "A chaque jour suffit sa peine", répète-t-il sans cesse.

Je crus, et je crois encore, qu'il voulait sincèrement conserver tous les droits de la minorité. En tout cas, j'accédai à sa demande avec empressement.

Nous nous présentâmes de nouveau, Lavergne et moi comme libéraux indépendants : et le parti libéral nous accepta comme tels.

Avant l'ouverture de la session de 1905, M. Laurier et M. Fitzpatrick me mirent en relations attitrées et en communication intime avec le délégué apostolique, Mgr Sbaretti.

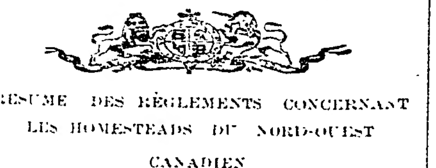
Lorsque le texte destiné à protéger les droits de la minorité catholique fut définitivement rédigé et accepté par le délégué, par le ministre de la Justice et par moi, sir Wilfrid Laurier présenta le projet de constitution à la Chambre et remporta le succès qu'on se rappelle.

L'impression fut extrêmement favorable. Dans un premier mouvement à la fois honorable et habile, M. Borden laissa entendre que l'opposition accepterait les dispositifs garantissant les droits des minorités.

M. Sifton était alors absent. M. Laurier se disait sûr de son acquiescement. "Oh ! s'écriait-il volontiers, si j'étais sûr de tout mon monde comme de Sifton !" L'étonnante confiance de M. Laurier en ce cynique et audacieux forban de la politique a toujours été un mystère pour moi. Même après sa trahison de 1905, M. Laurier pleurait encore le départ de son incomparable ministre de l'intérieur.

A son retour, Sifton exprima sa satisfaction de l'attitude prise par le premier ministre. Mais ses amis et associés, Mackenzie et Mann, l'attendaient. Furieux d'avoir été évincés au profit du Grand Tronc dans l'adjudication du Transcontinental, ils guettaient l'occasion de prendre leur revanche et de mettre le couteau sur la gorge du premier ministre afin de s'assurer de fortes compensations. Ils dominaient Sifton par de gros intérêts communs et Fielding, hon-

(A suivre en 5me page)



RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'âcre Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Ralliement Franco-Canadien
à Marcelin, le 19 juin 1913

Sous le patronage des Artisans, de l'Association Franco-Canadienne et la Société St-Jean-Baptiste de Marcelin.

Il a été résolu que la Fête Nationale serait dévancée cette année et célébrée jeudi le 19 juin à Marcelin. .:. .:. .:.

Nous nous sommes assurés le concours et la présence des orateurs suivants : M. Amédée Denault, secrétaire archiviste du Comité Permanent du Congrès, de Québec, et délégué spécial au congrès d'Edmonton, R. P. A.-F. Auclair O.M.I. directeur du "Patriote de l'Ouest" et chef du sécrétariat régional du Congrès pour la Saskatchewan, M. l'abbé P. Nicolet, secretaire de la l'Association Franco-Canadienne (Section Nord) . - .

Une invitation spéciale à été adressée par les trois sociétés réunies, Artisans, Association Franco-Canadienne et St-Jean-Baptiste à M. Henri Bourassa. directeur du "Devoir"

Venez en foule célébrer la Saint-Jean-Baptiste à Marcelin, le jeudi 19 juin 1913

Un peu d'histoire

(Suite de la 4e page)

[illegible] néo-écossais avant tout, par leur emprise sur la petite province de l'Est. Leur plan d'action était aussi simple qu'audacieux.

Prenant prétextes des prodromes de tempête soulevés dans les milieux orangistes et fanatiques, Sifton démissionnait, entrainait Fielding et deux ou trois autres ministres, et forçait M. Laurier à résigner. M. Fielding était alors appelé à former un ministère. voué en apparence aux "droits des provinces", attelé en réalité au char de MacKenzie et Mann et de leurs associés.

++++

M. Laurier tint fermement tête à l'orage pendant huit jours. Grâce à l'intervention de M. Clouston, gérant de la Banque de Montréal, M. Fielding rompit avec les conspirateurs.

Mais la meute des torys, réveillée par la démission de Sifton, se mit à aboyer furieusement. M. Borden, débordé, lâcha pied et se rangea derrière les énergumènes avec tout son parti. sauf les députés de Québec et quelques honorables exceptions parmi les représentants des autres provinces.

Le premier ministre commença à faiblir, Mgr Sbaretti, effrayé, m'appelait chaque jour chez lui et me chargeait d'organiser la résistance dans la députation française. C'était précisément la tâche que M. Laurier m'avait assignée au cas où une crise. alors imprévue. se produirait. J'avais accepté le fardeau de la main de mon chef politique ; je ne crus pas devoir le secouer lorsque mon chef religieux me supplia de continuer à le porter.

M. Monk, désireux avant tout d'éviter un conflit religieux, avait pratiquement consenti à laisser voter le texte que le ministère, dominé par Sifton, se préparait à substituer à la clause originale.

Le plus important, après M. Monk, des députés conservateurs de Québec ne se gênait pas pour dire, lui, qu'il se souciait beaucoup moins des droits de la minorité que de l'intérêt de son parti.

Je réussis néanmoins à obtenir la garantie que le petit groupe des conservateurs dévoués, par conviction ou par intérêt, à la cause de la minorité, voterait pour le maintien de la clause originelle. Ils étaient, si je me rappelle bien, neuf ou dix.

Lorsque je fus moralement convaincu que ce nombre suffirait à remplir les brèches que Sifton pouvait pratiquer dans les rangs de la majorité libérale, je communiquai à M. Laurier le résultat de mes observations et de mon travail.

Il s'était. jusque là, défendu auprès du délégué en affirmant que s'il s'obstinait dans la résistance, il serait renversé du pouvoir. M. Borden appelé au ministère, et la minorité dépouillée de tous ses droits.

Acculé au pied du mur, il finit par reconnaître qu'il pouvait faire voter le texte primitif.

++++

Armé de cette admission. je courus chez le délégué. Mgr Sbaretti m'attendait précisément pour me communiquer une longue lettre qu'il se préparait à adresser au premier ministre. Dans cette lettre, fort bien faite, Son Excellence réitérait tous les motifs d'ordre moral, politique et constitutionnel qui faisaient au premier ministre un devoir impérieux de maintenir le texte arrêté entre lui et le représentant du Saint-Siège. Mais, en conclusion, il faisait un demi-tour sur lui-même. *Si toutefois, écrivait-il en substance, vous êtes dans l'impossibilité absolue de faire voter ce texte par la Chambre, je me résigne à accepter l'autre, faute de mieux*

C'est alors que je lui relatai la conversation que j'avais eue quelques instants auparavant avec le premier ministre, et l'admission que M. Laurier avait faite de pouvoir faire passer la loi sans modification.

Toute excitée, Son Excellence appela son secrétaire et lui ordonna de raturer la phrase d'acquiescement.

Qu'en advint-il ? La phrase fut-elle rayée ? Le délégué se ravisa-t-il? La lettre, modifiée ou non, parvint elle au premier ministre ? M. Laurier donna-t-il de nouvelles explications ? Je l'ignore.

Je n'ai jamais revu Mgr Sbaretti ; mais j'ai ouï dire à Rome qu'il se glorifiait d'avoir, en cette occurrence, remporté une grande victoire. Il ajoutait, parait-il, que M. Laurier avait beaucoup mérité de l'Eglise et que les nationalistes étaient des intransigeants dangereux.

Cette aventure m'a rendu circonspect dans mes relations avec les diplomates, clercs ou laïques.

Du reste, elle ne m'a nullement scandalisé. Elle m'a seulement aidé à comprendre un passage du cardinal Pacca, l'un des "intransigeants" que Napoléon I fit fourrer en prison pour lui apprendre à pratiquer la conciliation. Parlant de certains prélats, très dévoués à l'Empereur, le cardinal ajoute : "Ces prélats étaient adroits et versé dans les affaires, mais courtisans et trop attachés à la puissance laïque, Cette maladie, épidémique parmi les Evêques qui fréquentent les palais des Princes. commença dès le temps des Constantin . . . ."

Avec le progrès des mœurs démocratiques, la fréquentation du du palais des princes a fait place aux transactions dans les antichambres des ministères

Je me suis quelque peu attardé à cette phase particulière du mouvement nationaliste, parceque, de toutes les luttes que nous avons soutenues, il n'en est pas une qui ait contribué davantage à nous faire la réputation de "démagogues", d'outranciers. de fauteurs de discordes nationales et religieuses.

Je tenais à marquer que dans l'ordre religieux nous n'avons fait que nous rendre aux instances du représentant attitré de l'Eglise, et que dans l'ordre politique, nous n'avons fait qu'exécuter la tâche que le premier ministre nous avait confiée. Notre seul tort, c'est d'avoir refusé de livrer le drapeau quand l'un et l'autre eurent décidé de se rendre à la merci d'un forban politique dont le premier ministre tenait le sort entre ses mains— à moins que le forban ne le tint lui-même par des liens secrets dont j'ignore encore l'existence ou la nature.

Notre obstination eut pour effet, en tout cas, de faire ajouter à la loi le dispositif additionnel, connu sous le nom "d'amendement Lamont", du nom du député qui le proposa ; ce texte augmentait assez notablement les garanties de l'enseignement religieux.

Il n'est que juste d'ajouter que si la minorité a réchappé quelque chose de ses droits, elle le doit aussi. dans une large mesure, à l'habileté de M. Fitzpatrick, le seul des ministres de Québec, avec M. Fisher, qui lutta jusqu'au bout. M. Brodeur, lui, s'employait à persuader aux députés de Québec que M. Fitzpatrick avait été trop loin et, qu'après tout, Sifton n'avait pas si grand tort !"

Réponse a un Sauvage

(Suite de la 1ère page)

Russie. Le Grand Esprit, tout bonnement, abandonne à eux-mêmes ces fous : et ils se détruisent entre eux. Nous, les civilisés (!!), nous repoussons cette action de la Providence—qui se moque bien de nos "repoussements"—: nous nous couchons à plat ventre devant les "dreadnoughts"

"Parce que nous mettons notre confiance dans les chars parce qu'ils sont nombreux" (Isaie, ch. XXXI—v. 1).

Ou les cavaliers du Caucase.

"Parce qu'ils sont en grande multitude" (Id.).

Nous qui, de l'autre côté du grand lac salé ou ici, sur notre grande terre, avions l'honneur de faire les *Gesta Dei per Francos*, sans avoir besoin d'autre alliance que celle du Grand Esprit, nous préférons suivre le grand chef des Manitous du feu et, avec lui, crier son cri de rage et de désespoir: *Non serviam* ! Sous prétexte que servir le Grand Esprit nous réduisait en servitude —alors que suivre le grand Manitou du feu nous abêtit, nous rend esclaves plus abjects que les plus crapuleux ilotes ! Nous recherchons donc, là-bas et ici, les alliances monstrueuses que tu sais et que maudit Jéhovah !

++++

De ce qui précède, tu ne t'étonneras plus, mon frère, que nous laissions violer, à tout bout de champ, notre Constitution du Canada. Servir le grand Manitou du feu, rejeter la douce main du Grand Esprit, aboutit fatalement à la plus ignoble lâcheté — celle qui nous possède.

On veut nous plonger plus bas encore dans l'ignominie : lis certains journaux,—français, hélas ! —de la Province de Québec: tu verras qu'on veut, dans cette province jusqu'ici si catholique, enlever aux petits enfants jusqu'à la prière et détruire dans leurs petits cœurs si purs le Grand Esprit lui-même.

Ne t'étonne plus !

Ce que tu peux traduire. à notre adresse, par *et nunc erudimini* !

ETIENNE DEVIGNOLES

Moncton, 23 mai.

Belle leçon de patriotisme

Les élèves de l'école Ste Clotilde de Montréal ont fait un geste admirable en sacrifiant leurs prix de fin d'année, pour venir en aide à leurs petits frères de l'Ontario que l'on voudrait priver de l'enseignement du français. Ils transmettent au comité de la Pensée française la somme de $75 pour être remise à l'Association d'Education d'Ontario qui soutient si bien la lutte catholique et française.

Pour la langue française

" Nul doute que les journaux fanatiques de l'Ontario, écrit le *Droit* d'Ottawa, vont répéter que les enfants d'école de la Province de Québec sont ignorants et mal élevés, quand ils apprendront que ces enfants donnent leurs prix de fin d'année pour aider aux petits Canadiens français de l'Ontario à combattre les réglements injustes qu'on veut lui imposer.

S'ils veulent avoir au moins l'apparence de la sincérité, ces journaux devront admettre qu'au moins les enfants d'école de la Province de Québec ont du cœur et que de leurs rangs sortiront des hommes qui continueront les luttes pour le triomphe de la vérité, de la justice et du bien.

Le sou de la " Pensée Française" a réveillé par toute la Province de Québec, des sentiments d'une sympathie bien touchante à l'égard des Canadiens français d'Ontario; cette idée nouvelle est en train d'établir entre les divers groupes de langue française d'Amérique. des liens de solidarité qui ne pourront manquer de produire d'excellents résultats.

Si nos compatriotes de la Province de Québec ajoutent l'action à leurs sympathies, si surtout ces sympathies sont assez vives pour que les enfants d'école cèdent de bon cœur leurs prix de fin d'année pour aider leurs compagnons de l'Ontario, il est sûr que les persécutions actuelles devront céder devant notre fermeté et notre persévérance.

Une page de l'histoire de l'Eglise au Manitoba

Mandement de S. G. Mgr Langevin, O.M.I., sur la question des écoles

(Suite et fin)

IV. POURQUOI LES NÉGOCIATIONS ANTÉRIEURES ONT-ELLES ÉCHOUÉ

Nos Très Chers Frères, plusieurs d'entre vous, surtout parmi les nouveaux venus se demandent peut-être si les négociations de ces derniers mois en faveur surtout de nos écoles dans les centres mixtes, sont nouvelles, et, si elles ont eu lieu déjà, pourquoi elles ont échoué.

Nous devons répondre que, plusieurs fois déjà, depuis 1896, sous le Gouvernement de Sir W. Laurier, les Catholiques de Winnipeg ont fait des démarches, à Notre demande expresse, pour faire accepter leurs écoles.

Nous n'avons jamais boudé ni les hommes ni les choses; mais Nous avons toujours travaillé non seulement à conserver ce qui Nous était confié, mais à l'augmenter. Si Nous avons toujours réclamé hautement la plénitude de nos droits scolaires, si Nous avons cru remplir Notre devoir en disant la vérité à ceux de nos hommes publics qui ont manqué à leur devoir et ont mérité la flétrissure du Prophète : *Tu es ille vir : Tu es cet homme*, qui a commis l'injustice. Nous n'avons pas cessé, en même temps, de multiplier les écoles primaires et secondaires. De plus, l'amélioration qui s'est produite dans les campagnes, grâce au bon vouloir des Gouvernants, ne Nous a jamais fait oublier la souffrance des Catholiques des centres mixtes.

Mais, alors, pourquoi les négociations précédentes auprès du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg (1900-1901-1902) n'ont-elles pas réussi ? C'est que plusieurs membres de ce *Bureau* ont posé aux Catholiques trois conditions; d'abord, il fallait enlever les signes de religion en dehors et en dedans, puis il fallait que les Rdes Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de Montréal enlevassent leur costume religieux, et enfin les religieuses devaient être remplacées par des maitresses séculières. Et la clause du soi-disant règlement de 1896, sanctionné le 30 mars 1897 et devenu en force le 1er août 1897, et qui défend de séparer les enfants d'après les confessions religieuses était toujours invoquée contre nous par l'avocat du *Bureau*.

Chose étrange ! Le *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg faisait les mêmes objections que le *Bureau des écoles publiques* de Faribault aux Etats-Unis ! (diocèse de Saint-Paul).

Lorsque le vénérable archevêque de Saint-Paul eut été autorisé par le Saint-Siège à faire passer l'école paroissiale des Religieuses Dominicaines sous le contrôle du *Bureau des écoles publiques*, les crucifix et les images pieuses durent disparaître, et bientôt les religieuses elles-mêmes furent remplacées par des séculières.

Si donc, Nous avions risqué alors de Nous soumettre au contrôle du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg, Nous Nous serions exposé à la même déconvenue et Nous n'aurions pas eu d'excuse, puisque l'exemple de nos voisins devait nous instruire. C'eut été une faute, doublée d'une sottise ! Et cependant, certains hommes politiques intéressés Nous prêchaient la confiance dans le *Bureau*.

Dernièrement quelques membres du *Bureau des écoles publiques* de Winnipeg ont invoqué, comme toujours du reste jusqu'ici, la clause de l'arrangement Laurier-Greenway, devenu loi en 1897, défendant la séparation des enfants d'après les dénominations religieuses, malgré que cette clause (220) semble être pratiquement rappelée ou annulée (Nous l'espérions du moins), par les nouveaux amendements Coldwell qui disent que si les Catholiques ou les Protestants ont une moyenne de vingt-cinq enfants dans les campagnes, ou de quarante cinq dans les villes, les commissaires d'écoles *devront* leur procurer des maitres de leur dénomination ou confession religieuse.

Voici, d'ailleurs, une traduction du texte de ces amendements, adoptés le 6 avril 1912 (chapitre 65) :

La clause 2 de l'acte des Ecoles Publiques, chapitre 143, S. R. M., 1902, est amendée par les présentes, en y ajoutant les sous-clauses suivantes :

(R) Le mot *école*, partout où il se rencontre dans cet acte, signifiera et comprendra toute maison d'école, salle de classe, ou département, dans une bâtisse scolaire possédée par un arrondissement scolaire public, et présidée par un ou des instituteurs.

(S) Il sera du devoir de toute commission scolaire de cette province, de pourvoir le local nécessaire conformément aux dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, quand elle en sera requise par les parents ou gardiens des enfants, en âge d'aller à l'école, suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques.

(T) La clause 218, chapitre 143, S. R. M. 1902, entendait signifier et de fait signifie un instituteur pour les enfants des requérants, et de la même dénomination religieuse que les requérants.

Et de plus, le nouvel avocat a déclaré que l'habit religieux était un empêchement parce que les écoles ne doivent pas être sectaires (confessionnelles).

Nous sommes donc, nous Catholiques, livrés à la merci d'interprétations plus ou moins légales d'une loi ou d'amendements à une loi qui deviennent, en définitive, nuls pour nous ! Et l'on ose encore parler très sérieusement de "*British fair play*," alors que les nôtres font des sacrifices énormes pour soutenir leurs propres écoles et qu'ils sont forcés de contribuer au maintien des écoles publiques ! Mais, alors, Nous dirait-on, vous n'avez rien obtenu jusqu'ici ? Au contraire, Nous avons obtenu beaucoup.

Nous avons obtenu une école normale bilingue à Saint-Boniface et trois inspecteurs catholiques pour les écoles franco-anglaises : Nous avons maintenu le crucifix aux murs de nos écoles et Nous avons toujours refusé de sacrifier inutilement à un fanatisme ignorant et injuste, le costume religieux, symbole de vertu et de science, drapeau que Nous n'abaisserons pas devant l'ennemi.

Nous avons traité avec les Gouvernants des deux partis politiques, au Manitoba et dans la Saskatchewan, et Nous en avons obtenu des concessions avantageuses.

Nous pouvons donc Nous présenter devant vous avec le sentiment du devoir accompli. Nous vous avons donné l'exemple de l'indépendance de la politique humaine, et Nous avons le droit de vous demander de vous unir, de vous organiser en dehors des partis politiques, tout en leur conservant votre allégeance si vous savez la subordonner à votre conscience catholique.

Il s'agit de réclamer les droits des Catholiques selon la Constitution de notre pays si nous ne sommes pas des parias. Nous ne demandons aucun privilège, nous réclamons seulement nos droits. A cette fin, il faut mettre nos devoirs de catholiques au-dessus des intérêts personnels et des intérêts de partis.

Il est inutile d'invoquer la Constitution du pays et le célèbre *fair play britannique*, si nous n'agissons pas, si nous ne faisons pas sentir notre influence dans la vie publique.

V. LA FÉDÉRATION DES CATHOLIQUES DU MANITOBA.

Nous voulons donc et Nous approuvons hautement la *Fédération des Catholiques du Manitoba*, déjà commencée l'an dernier et dont le Comité, composé de laïques et de prêtres, a fait un travail si sérieux et si désintéressé, si habile et si utile depuis quelques mois, quoique puissent en dire ceux que la politique aveugle.

Il ne faut pas s'émouvoir si quelques individus veulent mêler la politique à cette œuvre essentiellement catholique et tout à fait en dehors des partis politiques. Nous ne tolérerons pas qu'elle devienne un engin de guerre contre un parti politique quelconque, et encore moins contre le parti qui nous a rendu des services appréciables au Manitoba, tout comme un autre parti politique l'a fait dans la Saskatchewan. Nous espérons que la *Fédération* agira toujours fermement et avec prudence, afin d'unir nos Catholiques dans une commune pensée de justes revendications de nos droits, surtout de nos droits scolaires.

Nous serions les derniers des hommes et des catholiques et nous serions indignes du beau titre de citoyens britanniques si nous négligions de nous organiser, comme tant d'autres le font ostensiblement dans ce pays libre, pour protéger ce qui nous doit être plus cher que la vie : les droits de l'Eglise, l'âme des petits enfants.

Les Catholiques de Winnipeg et de Brandon sont désappointés de se voir refuser des demandes si justes et si modérées alors qu'ils ont droit à des écoles publiques catholiques tout comme les Catholiques d'Ontario et même de Québec ; mais ils ne sont pas découragés. La question des écoles du Manitoba est plus vivante que jamais ! Ils ont confiance dans leur bon droit et ils continueront volontiers à faire des sacrifices bien onéreux, surtout dans les paroisses pauvres de Winnipeg. Loin de fermer nos écoles, nous les agrandirons le cœur plein d'espérance ; car le droit et la vérité ne meurent pas et finissent toujours par triompher dans les pays de liberté conquise ou à conquérir.

Le point capital, en ce moment, est l'union loyale, sincère et persévérante des Catholiques dans le libre exercice de leurs droits publics.

Un peuple libre et fier qui lutte doit finir par triompher. La foi nous commande d'espérer, et les institutions britanniquee de notre

(A suivre en 7me page)

No. 3. FEUILLETON DU PATRIOTE DE L'OUEST

Haine d'Esclave!

Par GAEL de SAILLANS

—Son nom ? réclamait vainement Gaïus.

—Oui c'est étrange, il n'a pas eu une plainte.. pourtant, sous les fouets, ses chairs se déchiraient; son corps n'était qu'une plaie affreuse d'ou le sang giclait, à chaque nouvelle tombée de lanières.. Il priait !.. Ah ! c'était bien là l'Homme, qui peu de jours avant, nous chassait du Temple : sa flagellation me vengeait à cette heure !

Gaïus saisit nerveusement son bras !

—Me diras-tu son nom enfin, son nom, son nom ?

Issachar parut revenir d'un songe lointain. Froidement, fixant son interlocuteur :

—Jésus de Nazareth !

Gaïus porta vivement la main à sa poitrine, comme si son cœur cessait soudain de battre.

—Qu'en a-t-on fait ensuite ? balbutia-t-il.

Ironique, le vieil Israélite eut un sourire cruel :

On l'a chargé de sa Croix et traîné vers le Golgotha. Là, entre deux voleurs, il achève maintenant de mourir : je descends de la montagne après être resté jusqu'à ce qu'Il soit cloué et dressé sur la Croix infamante.

Par saccades, le juif laissait entendre un rire hideux, semblable au ricanement sinistre des hyènes.

D'un geste de dégoût, Gaïus le poussa violemment et s'élança à travers la ruelle étroite. Il fuyait ce vieillard à la face glabre, dont le cruel triomphe lui inspirait une indicible horreur. Et, de loin, il se sentait poursuivi encore par le rictus méchant. Il fuyait avec une oppression immense sur le cœur : Jésus de Nazareth, ce doux Prophète, rencontré un jour, qui d'un regard lui avait remué jusqu'au fond de l'âme, Jésus avait été trahi, livré, condamné, enfin torturé, et de quelle façon..! Gaïus frissonna. Il savait les excès insensés de la foule, lorsqu'elle déchaîne ses implacables et bestiales passions; il connaissait l'aveuglement brutal de la populace. Et, de penser que ce doux, ce pur, cet innocent lui avait été livré... Gaius courait éperdu, comme s'il se fut agi d'un être cher entre tous les êtres. Il courait, pour tâcher de revoir, avant qu'il ne mourut, Jésus, celui qui, seul, lui avait fait entrevoir sur sa route des horizons de paix, d'amour et de miséricorde.. Comme il sortait de la ville, Gaïus heurta un homme en larmes, un pauvre homme, dont les sanglots étouffés l'arrêtèrent.

—Céphas ! s'écria-t-il en reconnaissant le disciple, Céphas, tu pleures parce qu'ils ont crucifié ton maître ?

Simon leva vers lui son pauvre bon visage tout décomposé ..

—Je pleure, parce qu'ils l'ont crucifié et puis, parce qu'auparavant, moi, je l'avais renié trois fois !

Gaïus eut un mouvement involontaire qui n'échappa point à l'apôtre.

—Je ne m'en consolerai jamais, reprit, celui-ci, mais, — et ici un nouveau sanglot déchira sa poitrine — *Il m'a pardonné !*

Gaïus poursuivit sa course.

"Pardonné".. encore, toujours ! Il n'y avait donc que ce mot dans la vie entière du Maître inconnu ? Ah ! sans doute pouvait-il avoir eu pitié de ses amis, de ses disciples et des pécheurs rencontrés au cours de sa mission, mais quelles malédictions ne devait-il point avoir pour ses bourreaux ?

Gaïus gravissait le mont désolé du Calvaire.

Des traces de sang lui indiquaient la voie douloureuse, et là-haut on apercevait trois croix dressées tragiquement sous le ciel sombre..

Un vent lugubre balayait la poussière aveuglante. Des nuages noirs s'amassaient lourdement, rayés de loin en loin par la déchirure flamboyante des éclairs. On respirait une atmosphère de feu, on avait l'impression que quelque chose de redoutable se préparait et que les éléments mêmes traversaient une crise effrayante.

Parvenu au faîte de la montagne, Gaïus se trouva soudain en face des trois croix ; mais il n'en voyait qu'une seule ; celle où Jésus agonisait.. Il était là, sanglant, méconnaissable, son corps brisé par l'extension des membres.. Et tout le poids de ce pauvre corps, secoué des spasmes de l'agonie, pesait sur la plaie béante des mains et des pieds percés..

Le sang ruisselait le long du bois, tombant par gouttes lentes sur une femme qui se tenait là, debout.

Les mains jointes dans un geste inconscient d'adoration, Gaïus contemplait, l'âme bouleversée.

Et voilà qu'un des voleurs crucifié auprès de Jésus supplia d'une voix forte :

—"Seigneur, souvenez-vous de moi, quand vous serez dans votre royaume."

Jésus tourna vers lui ses yeux aimants et, avec un accent de miséricorde infinie :

—Je te le dis, en vérité, aujourd'hui même tu seras avec moi en Paradis. Cependant les Pharisiens présents, insultaient au grand Vaincu qui, récemment encore, humiliait leur orgueil, en démasquant leurs hypocrisies. Ils triomphaient maintenant et, dans leur basse lâcheté, ils le poursuivaient de leur haine, jusque dans la mort.

Une page de l'histoire de l'Église au Manitoba

(Suite de la 6e page)

pays nous en font aussi un devoir.

Il appartiendra à la prochaine assemblée générale de la *Fédération* de régler ce qui devra être fait à l'avenir, d'abord, pour éclairer l'opinion publique par la presse catholique. Il s'agit pour chaque Catholique de bien comprendre le devoir du moment et de se rendre compte des moyens d'action à employer.

Nous voulons la paix assurément; mais pour nous, hommes fièrement libres, Catholiques convaincus, il ne peut y avoir de paix que dans la justice! Les réparations partielles ne sont que des à compte.

Nous ne pouvons nous déclarer satisfaits que dans la pleine reconnaissance de nos droits. Si nous sommes disposés à obéir aux directions du Pontife suprême, du Grand Voyant en Israël, nous ne serons jamais forcés de passer sous les fourches caudines, en nous liant à l'avance, à ce qui répugne à l'honneur et a la conscience.

Nous n'accepterons donc jamais ni l'école neutre, ni l'Université neutre, ni l'obligation d'envoyer nos enfants à l'école neutre. Nous apprécions et nous apprécierons toujours les preuves de bonne volonté des Gouvernants et Nous nous en souviendrons: mais Nous ne voulons nous lier, nous inféoder à aucun parti politique au point de le servir, même s'il nous opprime ou nous menace ou nous abandonne.

Nous espérons donc que les Catholiques de Notre diocèse comprendront leur devoir et qu'ils s'uniront franchement pour amener nos Gouvernants à nous rendre justice, en aidant au besoin, de leur bonne volonté quand ils sont sincères; mais qu'ils gardent toujours une réelle indépendance.

Nous comprenons toutes les difficultés que comporte cette nouvelle orientation des forces catholiques: mais Nous avons pleine confiance que Nous trouverons, dans chaque comté, chaque paroisse, chaque colonie, des hommes de bonne volonté pour organiser l'action catholique.

Et comme Nous devons compter avant tout sur le secours du ciel, Nous demandons que l'oraison de *mandato* soit désormais la 13e des oraisons diverses. *Pro quacumque tribulatione*, et au salut du Très Saint Sacrement on récitera un *Pater* et un *Ave* après les premières oraisons, et Nous espérons que l'on se conformera dans toutes les églises, dans les villes comme dans les campagnes, à ces prescriptions; ce dont Nous Nous assurerons durant la visite pastorale.

Veuillez croire, Nos Très Chers Frères, à Notre entier dévouement et recevez une bénédiction de lumière et de force afin de bien comprendre et de bien accomplir le devoir important de l'heure présente.

Sera le présent mandement lu au prône des messes paroissiales, dans les chapelles où se fait l'office public et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous notre seing et sceau et le contreseing de Notre chancelier, ce 13 avril mil neuf cent treize, en la fête de la solennité de St Joseph.

† ADÉLARD, O. M. I.,
Archevêque de Saint-Boniface.

Parmandement de Monseigneur l'archevêque,

J.-H. PRUD'HOMME, Prêtre,
Chancelier.

Lettre ouverte

Mon cher ami,

LE PATRIOTE DE L'OUEST.

J'ai une nouvelle à t'apprendre. Je te la confie. Tu iras un peu partout la répéter et inviter ainsi les gens du doux parler français dans l'Ouest, à dire ce qu'ils pensent de ma manière de voir. Voici:

Un magasin d'objets religieux s'est organisé à Winnipeg sous le nom de "Winnipeg Church Goods Company Lted"; je me suis laissé dire que des Canadiens-Français sont au nombre des actionnaires. Jusqu'ici parfait. La Société vient de faire parvenir un beau et dispendieux catalogue à tous les prêtres de l'Ouest. Très bien. Si j'en juge par les prix indiqués et la qualité des marchandises, je crois même que nous aurions avantage à acheter à Winnipeg de préférence à Montréal. Mais si l'on constate que le dit catalogue ne contient pas une ligne de français alors qu'il s'adresse, pour les prêtres séculiers du moins, à une clientèle au 95ème pour cent de langue française, ne crois-tu pas, mon cher PATRIOTE, que j'ai le droit de protester et de te demander de protester, au nom de tous, toi qui est le porte voix attitré des droits de la langue française dans l'Ouest.

PATRIOTE DE L'OUEST, c'est le nom que tes fondateurs ont inscrit sur ton front. Aussi pour ma part, vu le peu de cas que l'on fait de ma langue dans ce catalogue, je continuerai d'acheter chez Desmarais et Robitaille comme par le passé, eux qui annoncent leurs marchandises dans tes colonnes et en bon français.

Tu feras cela, mon PATRIOTE, et ne charge rien ni à Desmarais ni aux gens de Winnipeg pour cette extra réclame.

Te souhaitant cependant, pour la paix, une annonce en bon français de la part des gens de Winnipeg, si tant est qu'ils tiennent à notre clientèle.

Je demeure

Ton tout dévoué.
P. E. MYRE, prêtre-miss,

Marcelin, 30 mai 1913,

—"Si tu es le Christ, le Fils de Dieu, criaient avec défi les princes des prêtres, descends donc de la Croix et nous croirons en toi!"

Jésus ferma ses paupières épuisées et, levant vers le ciel son front ensanglanté:

—*"Mon Père*, murmura-t-il, *pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font!"*

Gaïus s'effondra à genoux. Cette parole surhumaine était le rayon lumineux qui éclairait soudain son âme obscure. Un tel pardon était trop sublime, trop grand pour n'être point divin! Et, sur ses lèvres monta enfin le mot exhalé par sa foi:

—Jésus, mon Dieu!...

Gaïus entendait à nouveau le sarcasme des scribes.

—Si tu es le Fils de Dieu!

Et de toute son âme, il sentait à présent, que le doux Maître n'était point le Prophète qu'il avait cru, mais bien le Fils de Dieu, Celui qu'Israël attendait depuis tant de siècles!

Là-haut, sur sa Croix douloureuse, Jésus agonisait toujours. Son adorable tête cherchait en vain un appui pour mourir.. et, sous son diadème d'épines, l'idéale beauté du Christ prenait une incomparable grandeur.

Ses bras étendus semblaient appeler le monde des douloureux, des tristes, dans un immense geste de miséricorde. Et son visage adorable, élevé vers le Ciel, semblait entraîner plus haut que la souffrance et que la mort toutes les âmes rachetées par son inconcevable amour! Oh! comme on le sentait, à cette heure, souverainement élevé au-dessus de la terre, si loin.. si près de Dieu; mais en même temps plus accessible que jamais, dans l'abandon total de son pauvre être humain..

Et voilà qu'une fois encore les yeux divins du Christ daignèrent s'abaisser, pour verser une suprême consolation sur ceux qui pleuraient à ses pieds. Gaïus n'entendit point ce que Jésus disait à sa Mère et à Jean. Mais il sentit seulement le regard insondable du Maître se poser, comme autrefois, sur lui avec une infinie douceur... L'ancien esclave se souleva dans un élan irrésistible, et, cherchant à retenir encore ce regard, sous lequel il eut voulu mourir, il s'écria avec ferveur:

—Mon Seigneur et mon Dieu!

A la parole de foi succédait à présent, spontanée, vibrante, la parole d'Amour!

***

Lorsque les Apôtres se dispersèrent après la Pentecôte pour aller porter par le monde le flambeau bienfaisant de la lumière évangélique, Jean le bien-aimé s'était transporté à Ephèse.

Le préféré du Maître avait emmené avec lui Marie, la Mère de Jésus et puis quelques fervents adeptes de la loi nouvelle. Parmi ceux-ci, Gaïus se faisait remarquer, entre tous, par son attachement sans borne à l'Apôtre vierge.

C'était Jean qui avait guidé ses débuts de néophyte, qui avait éclairé les ténèbres de son ignorance. C'était Jean surtout qui, à ses yeux, se rapprochait le plus sensiblement du Christ, par son angélique nature et par sa charité incomparable...

L'ancien esclave supposait que, lorsque l'Apôtre privilégié reposa son front pur contre le cœur du Maître, il apprit dans ce moment ineffable le secret de cette morale divine, qu'il résumait par ce seul mot, répété sans cesse: *"Mes petits enfants, aimez-vous, aimez-vous, et vous aurez accompli toute la Loi!"*

Rien que dans la profonde douceur de cette parole, Gaïus retrouvait l'empreinte spéciale de Celui, dont la mansuétude infinie l'avait conquis.

Au pied de la Croix, où sa Foi jaillit, spontanée, comme un des premiers fruits de cet arbre de vie, il avait abdiqué ses haines, ses mortelles rancunes.

De sa nature ancienne, il ne restait donc plus que son ardeur violente, désormais orientée, généreusement, vers la véritable justice.

Renonçant totalement à poursuivre Spicalitus, Gaïus s'attacha, fidèle, au disciple Jean, et c'est pour cela qu'il était maintenant fixé à Ephèse.

Partout où ils résidaient, les Apôtres s'adjoignirent des Diacres, préposés spécialement à la distribution des aumônes.

Jean ayant distingué le zèle de Gaïus, l'éleva à cette dignité. Le nouvel élu remplissait les fonctions de sa charge en ayant toujours présent à sa pensée l'exemple du premier Diacre chrétien: Etienne. Celui-ci avait eu la gloire de mourir pour confesser sa foi, et il avait expiré en couronnant par un héroïque pardon sa vie de charité.

—"Mon Dieu—dit-il, en priant pour ses bourreaux—ne leur imputez pas ce péché!"

Gaïus enviait son martyre.

Il était de ces natures généreuses, passionnées qui, lorsqu'elles se donnent, ne réservent rien. Or, il s'était livré, de toute son âme loyale, au grand martyr du Calvaire, et, pour lui prouver son amour, pour racheter aussi son existence païenne d'autrefois il eut voulu donner vie pour vie, sang pour sang!

Jésus, qui compte nos désirs, choisit toujours, entre les sacrifices, ce qui nous sera le meilleur..

Un soir, on vint prévenir Gaius qu'un malheureux se mourait sans secours, dénué de tout, dans un misérable réduit, à l'extrémité de la ville.

Le diacre songeant que, pour ce moribond, les secours spirituels seraient sans doute aussi urgents que ses aumônes, pria Jean de l'accompagner.

Ils partirent donc tous deux, et, après quelques recherches, arrivèrent enfin à l'endroit indiqué.

(A Suivre.)

Que l'on se hâte !

Les commissions scolaires qui n'ont pas encore fait demande des ouvrages que nous expédions gratuitement au nom du Comité Permanent C. L. F. pour distribution de prix dans les écoles sont priés de se hâter si elles ne veulent pas arriver trop tard. Veuillez consulter l'annonce à ce sujet et ne pas oublier d'ajouter les timbres poste nécessaires pour couvrir les frais d'expédition. L'adresse : *Patriote de l'Ouest*, PRINCE-ALBERT suffit.

Le Talmud en justice

Sous ce titre nous publierons dans notre prochain numéro un ar-article important de l'un de nos collaborateurs au sujet du procès entre Juifs et Chrétiens qui se déroule actuellement à Québec.

Chronique Locale

—Monseigneur l'évêque est revenu de Battleford hier.

—Jeudi dernier, l'Académie de Sion, de Prince Albert, donnait une séance semi-officielle de fin d'année devant un public assez nombreux d'invités, de parents et d'amis.

Monseigneur l'évêque présidait, ayant à ses côtés M. A. H. Woodman, M. A. Morin, le R. P. Brück, O.M.I., directeur de l'Orphelinat, et M. l'abbé Perquis, aumônier de l'institution. Le directeur du PATRIOTE et du *Times*, de Prince Albert, faisaient aussi partie de l'assistance.

La salle des réceptions, délicatement décorée de simples fleurs, résonna tour à tour aux échos d'une musique et de chants toujours harmonieusement exécutés.

Après un morceau de piano de Rossini, "*La Pie voleuse*", fort bien rendu par Mlles Gabrielle Nadeau, May Westwood, Joséphine Charlebois, Amy Davis, Edith Richard et Annie Colleaux, la chorale de l'Académie entonna un chant de bienvenue (*Welcome Chorus*).

Puis, Mlle Bibiane Richard présenta une adresse de bienvenue à Monseigneur et aux visiteurs.... en anglais. Mlle Jeanne Bergot chanta, également en anglais, une jolie mélodie qu'elle interpréta avec beaucoup d'expression. Mais ce qui témoigna surtout de l'excellente instruction musicale que reçoivent les élèves de l'Académie de Sion ce fut l'exécution d'ensemble du morceau "*Marching through Georgia*" que jouèrent sur trois pianos, avec la plus parfaite correction, de toutes petites fillettes : Mlles Bernardine Hœschen, Lilian Noble, Liliane Charlebois, Winnie Robins, Zetta Fanset, Doris Little, Margaret Fanset, Giselle Richard, Loretta Willick. — Un motif de Mozart "Le concert en re-mineur" fit ensuite valoir les connaissances techniques de Mlles Naomi Hardy et Edna Woodman. Puis vint la présentation du diplôme d'honneur à la graduée, Mlle Naomi Hardy. Monseigneur lui remit le diplôme avec un bouquet de fleurs en lui adressant quelques mots de félicitations. L'une des pensionnaires, Mlle Kate Irène Beddome fit alors à la graduée, vers laquelle semblaient dans la circonstance converger tous les honneurs, un assez long discours tout fleuri de compliments. Celle-ci répondit par un discours d'adieu exprimant de belles et solides pensées chrétiennes et, si nous avons bien compris, il y était dit qu'il fallait viser plus haut que l'obtention des diplômes pour se former véritablement à la vertu et posséder les connaissances utiles à la femme chrétienne—ce dont les parents d'ailleurs devraient toujours convenir en laissant aux éducatrices le soin d'adapter le programme d'études à la réalisation de ce but bien plus qu'à celui du succès brillant mais trop éphémère recherché dans les examens d'Etat où il s'apprend beaucoup de choses il est vrai mais où il s'en omet aussi d'essentielles, surtout pour les petites Canadiennes-Françaises.

Monseigneur se leva alors et, après quelques mots en anglais, fit un joli petit discours en français. Monseigneur félicita les Dames de Sion pour l'œuvre de dévouement qu'elles accomplissent dans le travail de l'éducation des jeunes filles. Sa Grandeur fit une comparaison gracieuse entre l'Académie de Sion et le pays d'Océanie, au climat idéal, où l'on voit s'épanouir en toutes saisons des feuilles, des fleurs et des fruits.

M. A. H. Woodman fut ensuite invité à dire quelques mots. Bien que protestant, M. Woodman ne craignit pas de faire un éloge éloquent et sincère de l'éducation donnée par les religieuses à l'Académie de Sion.

M. A. Morin ajouta quelques paroles de félicitation à l'adresse des Dames de Sion en exprimant l'assurance que les élèves sauraient toujours témoigner leur gratitude envers les Religieuses par leur constante application au devoir.

Monseigneur termina la séance en accordant un congé aux élèves qui fut évidemment accueilli avec grand enthousiasme.

—A la suite de l'enquête faite au pénitencier par le major Hughes, F. W. Kerr, gouverneur de la prison, F. W. Dickenson, assistant, et le Dr Fourney ont été destitués de leurs fonctions. Le rapport de l'inspecteur signale que l'administration n'était pas bien conduite. M. John McLeod a été nommé gouverneur remplaçant.

—La chambre de Commerce a fait des démarches, à Ottawa, pour que la construction de la salle du manège militaire soit commencée au plus tôt.

—Les permis de construction pour le mois dernier se sont élevés à $200,000.

—M. Bonas fait construire une bâtisse considérable sur sa propriété en face du PATRIOTE. Plusieurs hommes sont employés aux travaux d'excavation.

M. J. Davis fait aussi construire une maison de rapport au coût de $10,000.

—Le maire Morton qui était de retour mardi d'un voyage dans l'est, dit que la ville fera émettre de nouvelles obligations pour plus d'un million. M. Morton a négocié l'emprunt avec l'agence financière Fielding Son & McLeod, et les émissions seront placées sur le marché de Londres au moment le plus opportun.

—M. L. R. Voligny, ingénieur civil, est de retour en ville après un assez long voyage.

—Le conseil de ville a reçu un télégramme hier annonçant que le gouvernement avait enfin libéré les titres des 50 acres de terrain concédés à la "Great West".

—Un ouvrier du nom de Rosario Alberti qui travaillait au réparage des fils électriques a été tué instantanément hier matin en touchant un fil non isolé.

—La ville a augmenté les taxes des propriétés vacantes et diminué de 15 pour cent celle des bâtisses dans le but d'empêcher que les spéculateurs retardent le progrès de la ville en gardant trop de terrains inoccupés.

—Le vote de samedi a été favorable aux trois mesures soumises aux électeurs : érection d'un hôpital des maladies contagieuses près de l'hôpital Victoria, coût

—Lundi, à la cathédrale, M. Ben. Bouchard conduisait à l'autel Mlle B. Bourgeault. Le R. P. McCaffrey, curé de la cathédrale, célébra le mariage. Les témoins furent M. le Dr Bourgeault et M. J. Jarest. M. et Mme Bouchard sont partis, le matin même, en voyage de noces.

—Les vainqueurs du concours organisé par le *Times* sont Geo E. Brock, maison et lot de $2,000. Pour le district no 1, — piano de $450, Mlle Berthe Lacroix ; bague de diamant, M. H. Glazebrook ; pension d'élève, Mlle Nellie Mc Gregor ; montre en or, Mlle B. Marion. District no 2, — piano de $450, Mlle F. Johnson ; bague en diamant, Mlle E. Pottage ; pension d'élève, Mlle E. St Denis, de Duck Lake ; montre en or, Mlle M. Tennant.

—Une grande activité règne aux abords des bureaux du PATRIOTE. Une cinquantaine d'hommes ont commencé, mardi, la pose des trottoirs en ciment sur la 4e Avenue ouest, depuis la rivière et sur la 13me rue vers l'Académie de Sion. Le travail se fait rapidement. Pour compléter l'amélioration, il ne manque plus que le creusage des égouts, mais cela devra suivre aussitôt.

—Les dentistes ont décidé de prendre un demi-congé chaque semaine, du 11 juin jusqu'à la fin d'août. En conséquence, leurs bureaux seront fermés tous les mercredis après-midi. Les détaillants ont aussi commencé à fermer boutique le mercredi après-midi.

—Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi soir au magasin Prince-Albert Trading Co. Les dommages n'ont pas été très considérables, et l'incendie a été vite maîtrisé.

M. Henri Bourassa donnera une conférence à Régina

M. Henri Bourassa a été invité par le cercle Mathieu des Artisans de Régina, à donner une conférence dans cette ville, et M. Bourassa a accepté l'invitation. Ce sera tout probablement à son retour d'Edmonton.

Soumissions

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées sur sur l'enveloppe : "Soumissions pour l'Ecole Indienne et l'hôpital, LePas" seront reçues jusqu'à midi, mercredi, 2 juillet 1913, pour l'érection d'une Ecole Indienne et d'un hôpital sur la réserve indienne du Pas, sur le rivière Saskatchewan, à environ cinq mille de la ville LePas, Manitoba. On peut se procurer de plus amples renseignements quant au site, etc, de M. W. R. Taylor, agent des Sauvages, Le Pas, Man. Toutes les soumissions doivent être pour les deux bâtisses complètes.

On peut consulter les plans et devis à la Indian Office, Winnipeg, au bureau de l'Agent des Sauvages, LePas, au bureau de l'inspecteur des Agences Indiennes, Prince-Albert, aux bureaux des agents des perres du Dominion, à Brandon et Dauphin, et aux bureaux de poste de Duck Lake, Battleford et Stonewall.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte égal à dix pour cent du montant de la soumission, fait à l'ordre du soussigné, et ce chèque sera confisqué, si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat. Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

J. D. McLEAN,
Assistant Député et Secrétaire.
Département des Affaires Indiennes
42329, Ottawa 20 mai 1913.

Pour Distribution de Prix

A toutes les commissions scolaires de la Saskatchewan qui nous en feront la demande nous enverrons .:: GRATUITEMENT .: .

2 exemplaires de - - MONTCALM

2 exemplaires de QUÉBEC HISTORIQUE

1 série de 12 cartes postales historiques. .: .

Ces ouvrages sont offerts par l'auteur M. L. LEAU, fondateur de "La Canadienne" de Paris, et par MM. Bloud et Gay, éditeurs à Paris, avec les compliments du Comité Permanent du Congrès de la Langue Française au Canada pour encourager l'étude du français. .:: .: .

Les demandes devront être accompagnées de 15 sous en timbres-poste pour solder les frais d'expédition et adressées aussitôt que possible au :

Rev. Père A. F. Auclair, O. M. I.

Chef des Secrétariats régionaux de Prince-Albert et de Régina

BUREAUX DU

PATRIOTE DE L'OUEST, PRINCE-ALBERT, Sask.

N.B.—Nous ne distribuons ces ouvrages qu'aux commissions scolaires de la Saskatchewan, pour les autres provinces s'adresser aux secrétariats régionaux de St. Boniface ou Edmonton.